Nations Unies E/CN.18/2024/6

Conseil économique et social

Distr. générale
26 février 2024
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts
Dix-neuvième session
New York, 6-10 mai 2024
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé

Débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum des Nations Unies sur les forêts organisera, à sa dix-neuvième session, un débat de haut niveau sous la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé, au titre du point 6 de l'ordre du jour provisoire de cette session. La présente note a été établie pour servir de base aux délibérations des membres du Forum sur le débat de haut niveau.

* E/CN.18/2024/1.

24-03581 (F) 290224 180324

Merci de recycler

I. Introduction

1. Conformément à son programme de travail pour la période 2022-2024, le Forum organisera un débat de haut niveau à sa dix-neuvième session. Le Bureau du Forum à cette session a décidé que le débat de haut niveau se tiendrait le 9 mai 2024, l'objectif étant de donner aux hautes fonctionnaires et hauts fonctionnaires des gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies l'occasion de livrer leur vision stratégique s'agissant de lutter contre les menaces qui pèsent sur les forêts, de renforcer le rôle joué par les forêts dans le règlement des problèmes mondiaux urgents et de réaffirmer l'engagement politique en faveur d'une gestion durable de tous les types de forêts. Le débat prendra la forme notamment d'un forum de partenariat sur les forêts associant les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les responsables d'organisations non gouvernementales et les dirigeants d'entreprises du secteur privé.

2. La présente note a été établie pour servir de base aux délibérations des membres du Forum sur le débat de haut niveau.

3. Les ministres et autres hautes fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui participeront au débat de haut niveau devraient adopter une déclaration. Afin de faciliter l'adoption de la déclaration à la dix-neuvième session du Forum, des consultations sur le projet de déclaration ont été menées en amont de la session de manière ouverte, inclusive et transparente.

II. Principaux faits nouveaux concernant les forêts au niveau international

4. Le débat de haut niveau sera organisé à un moment critique où les forêts et les solutions fondées sur la nature sont sous les feux de la rampe au niveau mondial, au sein et au-delà du système des Nations Unies, le but étant d'honorer les accords intergouvernementaux mondiaux, en particulier les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

5. Depuis la dix-huitième session du Forum, une série de réunions et de conférences importantes sur les forêts ont été organisées, notamment le Sommet sur les objectifs de développement durable et la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La présente section comporte un aperçu de leurs résultats et de leurs liens avec les forêts et avec les discussions qui auront lieu lors du débat de haut niveau de la dix-neuvième session du Forum, y compris celles qui se tiendront lors des grandes réunions et conférences sur les forêts prévues en 2024.

Forums politiques de haut niveau pour le développement durable de 2023 et 2024

6. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 a été organisé sous les auspices du Conseil économique et social du 10 au 19 juillet 2023 et portait sur le thème suivant : « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux »[1].

7. Le forum de 2023 était organisé à l'appui de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, et a été l'occasion d'examiner en

[1] Voir E/HLPF/2023/7.

profondeur les objectifs de développement durable nos 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

8. Lors des examens nationaux volontaires organisés dans le cadre du débat ministériel du forum politique de haut niveau, les pays ont souligné la nécessité d'une action climatique renforcée et globale. Les stratégies d'atténuation, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le renforcement de la résilience climatique, le reboisement et l'augmentation du financement de la lutte contre les changements climatiques figuraient parmi les domaines sur lesquels ils ont dit avoir axé leurs efforts.

9. Le forum de haut niveau sur le développement durable de 2024 se tiendra du 8 au 17 juillet 2024 au Siège de l'Organisation des Nations Unies et aura pour thème « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes »[2, 3].

10. Au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, plus de 42 États Membres présenteront des examens nationaux volontaires de leur mise en œuvre du Programme 2030. Le forum politique de haut niveau examinera également en profondeur les objectifs de développement durable nos 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro »), 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), 16 (Paix, justice et institutions efficaces) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

11. Dans une lettre datée du 10 novembre 2023, visant à solliciter les contributions des commissions techniques du Conseil économique et social, la Présidente du Conseil a invité le Président du Forum à sa dix-neuvième session à apporter une contribution de fond au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, avant le 1er mars 2024, sur les points suivants : a) répercussions des crises multiples sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable nos 1, 2, 13, 16 et 17 du point de vue du Forum ; b) trois domaines clés dans lesquels des solutions durables, résilientes et innovantes peuvent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne le groupe d'objectifs qui font l'objet d'un examen en 2024, en gardant à l'esprit les trois dimensions du développement durable et les liens entre les objectifs et les cibles ; c) trois exemples précis d'actions, de politiques et de mesures à mettre en œuvre dans les meilleurs délais pour apporter des solutions durables, résilientes et innovantes aux fins de l'élimination de la pauvreté et du renforcement du Programme 2030, en faisant fond sur les liens et les voies de transformation pour atteindre les objectifs ; d) actions de suivi et mesures prises par le Forum à l'appui de la mise en œuvre de la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable ; e) recommandations et messages clés à inclure dans la déclaration ministérielle du forum de 2024.

12. En réponse à la lettre de la Présidente du Conseil économique et social, le Bureau du Forum à sa dix-neuvième session a préparé sa contribution en consultation avec les membres du Forum et la présentera à la Présidente en tant que contribution

[2] Décision 77/553 de l'Assemblée générale.

[3] Pour de plus amples informations sur les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2024, voir E/CN.18/2024/2.

du Forum au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024. La contribution sera publiée sur les sites Web des deux entités[4].

13. Le processus intergouvernemental d'examen des dispositions contenues dans les résolutions 75/290 A et 75/290 B de l'Assemblée générale et leurs annexes sur le renforcement du Conseil et l'examen du forum politique de haut niveau pour le développement durable a débuté en février 2024[5].

14. À la première consultation informelle, organisée le 15 février 2024, les délégations ont été invitées à donner leurs vues sur les questions de fond à inclure dans l'avant-projet qui sera élaboré ultérieurement. La deuxième consultation informelle doit se tenir le 7 mars 2024. Le processus de consultations informelles devrait être finalisé avant fin avril ou début mai 2024.

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

15. La Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a tenu la deuxième partie de sa quinzième réunion du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal (Canada) et les 19 et 20 octobre 2023 à Nairobi. Au cours de la réunion, la Conférence a adopté 35 décisions, notamment sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[6].

16. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal comporte 4 objectifs à long terme à atteindre à l'horizon 2050 et 23 objectifs orientés vers l'action à atteindre à l'horizon 2030 à l'appui de l'ambition de vivre en harmonie avec la nature d'ici à 2050, en faisant fond sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses 20 objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique.

17. Les 4 objectifs et les 23 cibles du Cadre sont liés aux forêts, en particulier la cible 2, sur la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, et la cible 10, sur la gestion durable des zones forestières, en plus des zones agricoles, aquacoles et halieutiques. En outre, les objectifs 14 à 23 prévoient des mesures de mise en œuvre et de généralisation, y compris des objectifs quantifiés de mobilisation des ressources.

18. L'objectif 19 du Cadre vise en particulier à augmenter sensiblement et progressivement le niveau des ressources financières provenant de toutes les sources jusqu'à au moins 200 milliards de dollars par an d'ici à 2030, notamment en augmentant les transferts des pays développés vers les pays en développement jusqu'à au moins 20 milliards de dollars par an d'ici à 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici à 2030.

19. La seizième réunion de la Conférence des Parties se tiendra du 21 octobre au 1er novembre 2024 à Cali, en Colombie. Les parties seront chargées d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, de présenter l'alignement de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité sur le Cadre et de poursuivre l'élaboration du cadre de suivi et de faire progresser la mobilisation des ressources en faveur du Cadre.

[4] Voir https://hlpf.un.org/2024.

[5] Voir la lettre datée du 12 janvier 2024 adressée par le Président de l'Assemblée générale à tous les représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et la lettre datée du 11 janvier 2024 adressée par les Représentants permanents de la Guinée et de la Lettonie, cofacilitateurs du processus, à tous les représentants permanents et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, disponible à l'adresse suivante : www.un.org/pga/78/2024/01/12/pga-letter-ecosoc-hlpf-review-process.

[6] Voir www.cbd.int/meetings/COP-15-Resumed.

Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023

20. Le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 s'est tenu les 18 et 19 septembre 2023 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Organisé par le Président de l'Assemblée générale, il a marqué la mi-parcours de l'échéance fixée pour réaliser le Programme 2030 et atteindre les objectifs de développement durable[7].

21. Durant le Sommet, les participantes et participants ont exprimé leur confiance dans le fait que les objectifs de développement durable pourraient être atteints si des politiques et des solutions décisives étaient mises en œuvre. L'importance de l'action climatique et la nécessité urgente de lutter contre la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement ont été réaffirmées en tant que priorités essentielles.

22. Les chefs d'État et de gouvernement et hautes représentantes et hauts représentants ont adopté une déclaration politique, à l'issue du Sommet, dans laquelle ils réaffirment leur engagement commun à mettre fin à la pauvreté et à la faim partout dans le monde, à combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre et à construire des sociétés pacifiques dans lesquelles personne n'est laissé de côté, en mettant l'accent sur un soutien fort à la vision du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable[8].

23. Les dirigeantes et dirigeants mondiaux s'engagent en particulier à bâtir un monde dans lequel l'humanité vit en harmonie avec la nature, à conserver et utiliser de manière durable les ressources marines et terrestres de notre planète, notamment en adoptant des modes de vie durables et en recourant à des modes de consommation et de production durables, à inverser la tendance à la dégradation de l'environnement, à promouvoir la résilience, à réduire les risques de catastrophe et à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à la perte de biodiversité. Cet engagement englobe la conservation et un usage raisonnable des mers et des océans, des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et la protection de la diversité biologique, des écosystèmes et de la flore et de la faune sauvages.

24. Durant le Sommet, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont organisé un événement de haut niveau et lancé un appel conjoint à l'action en faveur des forêts à l'horizon 2030, qui vise à renforcer les efforts déployés dans les domaines de la mise en œuvre et de l'action, des données, de la science et de l'innovation, du financement en faveur des forêts, de la communication et de la sensibilisation[9].

Vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

25. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 30 novembre au 13 décembre 2023 à Doubaï, dans les Émirats arabes unis[10]. À la vingt-huitième session, les parties ont bouclé le premier bilan mondial des progrès accomplis dans le cadre de l'Accord de Paris destiné à lutter contre les changements climatiques dans le but de limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 °C[11].

---

[7] Voir www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023.

[8] Résolution 78/1 de l'Assemblée générale.

[9] Pour de plus amples informations sur l'événement organisé par le Partenariat de collaboration sur les forêts, voir E/CN.18/2024/2.

[10] Voir https://unfccc.int/cop28.

[11] Voir FCCC/PA/CMA/2023/L.17.

26. La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a adopté une décision sur le résultat du premier bilan mondial dans laquelle elle se concentre sur la manière d'accélérer l'action dans tous les domaines d'ici à 2030, qu'il s'agisse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de renforcer la résilience face aux changements climatiques ou d'apporter un soutien financier et technologique aux pays vulnérables[12].

27. En particulier, la Conférence a souligné l'importance de la conservation, de la protection et de la restauration de la nature et des écosystèmes pour la réalisation de l'objectif de température fixé dans l'Accord de Paris en protégeant les écosystèmes terrestres et marins qui agissent comme des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre et en conservant la biodiversité, notamment en stoppant la déforestation et la dégradation des forêts et en inversant la tendance d'ici à 2030, conformément aux objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial qui sont établis dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La Conférence a souligné que la gestion durable des forêts nécessitait un soutien et un investissement accrus.

28. Les parties ont également été invitées à prendre en compte les forêts et les autres écosystèmes lors du prochain cycle de contributions déterminées au niveau national, qui doit avoir lieu d'ici à 2025. Ces appels concernant les forêts ont mis en évidence le rôle essentiel qui est le leur et le caractère d'urgence que revêt l'intensification des mesures fondées sur les forêts.

29. Durant la session, les pays donateurs ont annoncé leurs contributions à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds vert pour le climat aux fins de l'appui à la mise en œuvre par les pays en développement de stratégies d'action climatique nationales, ce qui porte le montant total des contributions annoncées à 12,8 milliards de dollars de la part de 31 pays. En outre, plusieurs initiatives et partenariats sur la conservation des forêts ont été annoncés, notamment dans le cadre du Partenariat des leaders pour les forêts et le climat et de la Coalition LEAF.

30. La vingt-neuvième session de la Conférence des Parties se tiendra du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou. Les parties devraient fixer un nouvel objectif de financement de l'action climatique, qui tienne compte de l'ampleur et de l'urgence des enjeux climatiques, et préparer les nouvelles contributions déterminées au niveau national dans la perspective de la trentième session de la Conférence.

Thème de la Journée internationale des forêts en 2024

31. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a choisi « Les forêts et l'innovation » pour thème de la Journée internationale des forêts en 2024. Le thème a été choisi en vue de promouvoir des solutions innovantes de haute et de basse technologie s'agissant de la gestion durable des forêts, de la conservation, de l'arrêt de la déforestation et des produits forestiers.

32. Ce thème englobe l'innovation technique et sociale dans la formation de chaînes de valeur et la mise au point de produits durables, ainsi que les méthodes de suivi et de communication des données et les savoirs forestiers traditionnels. Il est lié à ceux du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024, « Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples : mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes » et du Congrès mondial 2024 de l'International Union of Forest Research Organizations, « Forests and Society Towards 2050 » (Les forêts et la société à l'horizon 2050), qui sera axé sur l'innovation dans la recherche, les marchés et le développement industriel liés aux forêts, ainsi que sur la collaboration

[12] Voir https://unfccc.int/cop28/outcomes.

intersectorielle[13]. Pour de plus amples informations sur le thème de la Journée internationale, voir E/CN.18/2024/2.

Sommet de l'avenir

33. Le Sommet de l'avenir se tiendra les 22 et 23 septembre 2024 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, sur le thème « Sommet de l'avenir : des solutions multilatérales pour un avenir meilleur »[14, 15]. L'objectif principal du Sommet est de renforcer la coopération internationale afin d'honorer pleinement et équitablement les accords existants tout en réagissant efficacement aux nouvelles menaces et perspectives pour les générations actuelles et futures.

34. Le Sommet devrait adopter un document final concis et orienté vers l'action intitulé « Un pacte pour l'avenir », qui doit faire l'objet d'un consensus préalable obtenu au terme de négociations intergouvernementales. Le document final du Sommet englobera les éléments suivants : le développement durable et le financement du développement ; la paix et la sécurité internationales ; la science, la technologie et l'innovation, ainsi que la coopération numérique ; les jeunes et les générations futures ; la transformation de la gouvernance mondiale.

35. À travers les discussions du Sommet et son document final, il est primordial que l'Assemblée générale réaffirme la pleine exécution du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable et prenne des mesures concrètes pour l'accélérer et qu'elle fasse de même en ce qui concerne la mise en œuvre d'autres engagements convenus au niveau intergouvernemental concernant les forêts, en particulier le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial connexes, en invoquant l'apport essentiel et le potentiel des forêts s'agissant des transformations requises pour assurer un développement durable.

III. Transformer les défis à relever en chances à saisir

36. Le monde lutte contre les effets de crises mondiales multiples, notamment les changements climatiques, la perte de biodiversité, la pollution, l'inflation économique généralisée et la hausse des prix des produits de base, ainsi que les conflits armés et l'instabilité, qui exacerbent la pauvreté, la faim, la malnutrition, les inégalités socioéconomiques et les inégalités de genre et ont des effets néfastes sur les ressources naturelles, y compris les forêts, et sur la santé et le bien-être des personnes, en particulier au sein des populations les plus vulnérables.

37. Face à ces crises interdépendantes, diverses instances intergouvernementales prennent de plus en plus conscience du fait qu'il faut accélérer les mesures visant à stopper et à inverser la tendance ininterrompue à la déforestation et à la dégradation des forêts, ainsi que les pratiques de consommation et de production non durables, qui continuent de menacer les forêts et la valeur qui est la leur sur les plans économique, social, environnemental et culturel et qui sont aggravées par le coût économique et financier du relèvement consécutif à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux catastrophes climatiques.

38. Plus récemment, la multiplication des incendies de forêt et des feux incontrôlés dans de nombreux pays et régions et l'intensification de leurs répercussions sur les moyens de subsistance, la conservation et la régénération des écosystèmes, le climat,

[13] Voir https://iufro2024.com.
[14] Résolution 76/307 de l'Assemblée générale.
[15] Voir www.un.org/fr/summit-of-the-future.

les terres et la biodiversité ont constitué des appels à l'action, notamment via l'initiative parrainée par le Gouvernement indien, à l'appui du Forum, visant à intensifier les mesures de lutte contre les facteurs de déforestation, en particulier la conversion et l'exploitation non durables des forêts.

39. Malgré le constat et la prise de conscience du fait qu'il importe de prendre des mesures fondées sur les forêts en réaction aux crises actuelles, la superficie des zones forestières continue de se réduire, la déforestation se poursuivant à un rythme estimé à 10 millions d'hectares par an. En outre, la santé des forêts se détériore du fait de l'accentuation de la gravité et l'augmentation de la fréquence des feux incontrôlés et de la prolifération des ravageurs imputable aux effets des changements climatiques.

40. Aux niveaux national et mondial, les questions liées aux forêts et à la foresterie sont souvent abordées de manière fragmentée, mobilisant différents ministères, institutions et organisations aux mandats variés, centrés sur les aspects environnementaux ou socioéconomiques des forêts, et créant par inadvertance des espaces propices aux pratiques illégales et au non-respect de la loi tout en donnant lieu à une sous-estimation des valeurs marchandes et non marchandes des produits et services forestiers, ce qui entraîne une insuffisance des fonds et des ressources nécessaires à la gestion durable des forêts.

41. Pour surmonter ces obstacles, il est impératif de renforcer la mobilisation politique, la collaboration intersectorielle, la coopération, la coordination et la cohérence et les synergies tout en réduisant la fragmentation à tous les niveaux sur les questions liées aux forêts et à la foresterie, notamment en facilitant la conclusion de partenariats entre partenaires et parties prenantes et en sensibilisant aux apports de la gestion durable des forêts dans le règlement des grands problèmes mondiaux que représentent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la dégradation des terres.

42. Pour ce faire, le soutien et l'investissement doivent être renforcés, en particulier pour les groupes et les populations les plus vulnérables, au moyen d'une collaboration technique, technologique et financière internationale entre les pays, les régions et les partenaires. Ce soutien et cette coordination intersectoriels sont essentiels au renforcement des capacités requises pour gérer durablement les forêts ainsi qu'à la consolidation des connaissances et des données nécessaires à la prise de décisions de principe fondées sur des données scientifiques et à la mise en œuvre de mesures sur le terrain dans tous les secteurs.

43. À la dix-neuvième session du Forum, l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts offre à la communauté internationale une occasion décisive de faire le point sur les progrès accomplis, les défis à relever, les lacunes à combler et les priorités à donner s'agissant de la gestion durable des forêts dans le monde. Cet examen à mi-parcours permettra également de tracer la voie vers 2030 aux fins de l'accélération des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial, des objectifs de développement durable et d'autres objectifs et engagements mondiaux relatifs aux forêts. Le débat de haut niveau de la dix-neuvième session sera l'occasion de se saisir des principales préoccupations et perspectives liées aux forêts et des liens qui les unissent.

44. Le débat de haut niveau réunira des hautes fonctionnaires et hauts fonctionnaires des membres du Forum, du système des Nations Unies, des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, d'entités régionales et sous-régionales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

45. Au cours du débat de haut niveau, une série de tables rondes et de dialogues seront organisés afin de permettre aux hautes fonctionnaires et hauts fonctionnaires de rendre compte des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts, de

présenter les forêts en tant que solutions fondées sur la nature et de définir des engagements volontaires, des partenariats et des mesures concrètes aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de ses objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial.

46. Au moment de la rédaction du présent document, les thèmes et les modalités des tables rondes et des dialogues du débat de haut niveau n'ont pas encore été finalisés par le Bureau. Ils devraient l'être en mars 2024, en prévision de la session.

IV. Conclusion

47. Le monde est en proie à une série de crises socioéconomiques et environnementales qui remettent en question les approches de la durabilité fondées sur le principe du *statu quo*. Les effets persistants de la pandémie de COVID-19, l'aggravation des effets des changements climatiques et de la perte de biodiversité, les inégalités sociales et économiques croissantes, les tensions commerciales et les conflits armés, ainsi que l'augmentation de la dette dans les pays en développement, continuent de mettre en évidence des lacunes fondamentales et peuvent chacun faire reculer sensiblement les acquis arrachés de haute lutte en matière de développement en faveur des forêts et des populations qui en dépendent. Ces crises interdépendantes ont également mis en évidence l'iniquité des mécanismes d'adaptation et de résilience entre les pays, les sociétés et les communautés, creusant ainsi des fossés.

48. Dans le même temps, ces évolutions inquiétantes mettent en évidence le rôle essentiel que jouent les forêts dans le développement durable sous toutes ses formes, notamment à l'appui des moyens de subsistance des populations autochtones et des communautés locales grâce aux produits forestiers ligneux et non ligneux, dans diverses instances intergouvernementales.

49. De nombreux événements récents liés aux forêts révèlent ainsi qu'il importe à tout prix de promouvoir et de renforcer une approche cohérente du règlement de nombreux problèmes mondiaux urgents, notamment la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes. Car malgré l'importance des forêts, le potentiel qui est le leur n'a pas encore été pleinement exploité et réalisé à l'échelle mondiale.

50. Cette prise de conscience des apports et des avantages des forêts impliquera de mettre en œuvre une approche intégrée visant à prévenir et à gérer les facteurs de déforestation et à y remédier en prenant des mesures stratégiques et en collaborant en vue de sauvegarder, de protéger, de conserver, de gérer durablement et de restaurer les forêts, notamment par le reboisement, le boisement, la plantation d'arbres, la régénération naturelle assistée et les activités d'agroforesterie, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et à ses objectifs relatifs aux forêts arrêtés au plan mondial.

51. Il importe de renforcer la sensibilisation aux avantages sociaux, économiques et environnementaux des forêts en tirant parti des efforts déployés dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts et en soutenant la mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de ses 17 objectifs de développement durable.

52. Tandis que le Forum des Nations Unies sur les forêts entreprend l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts, le débat de haut niveau de sa dix-neuvième session doit marquer un véritable tournant dans la mobilisation de l'engagement politique et les avancées en faveur des populations et des forêts qui peuvent mettre les objectifs arrêtés au plan mondial sur la voie de leur réalisation d'ici à 2030.